

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

Service de santé universitaire Université de Poitiers

[#]

Obligation alimentaire des parents

En droit français, l'obligation alimentaire existe entre plusieurs catégories de personnes et elle est réciproque. Par exemple entre parents en ligne directe : l'obligation pèse entre ascendants et descendants.

Une obligation alimentaire spécifique appelée "obligation d'entretien" s'applique aux parents à l'égard de leurs enfants mineurs ou poursuivant des études. (art.203 du Code Civil).

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr